

# DIGITAL RESPECT FOR HER

#DigitalRespect4Her



“ LES FEMMES DEVRAIENT SE SENTIR EN SÉCURITÉ ET RESPECTÉES EN LIGNE, ET ÊTRE EN MESURE DE PARTICIPER EN TOUTE CONFIANCE À LA VIE PUBLIQUE. ”

La réalité est tout autre: la violence en ligne est propagée par les réseaux sociaux, les applications de messagerie, les forums en ligne, les sites de partage de vidéos et les jeux vidéo. Un abus commis en ligne à l'encontre d'une personne génère un enregistrement numérique permanent qui peut être diffusé ultérieurement et qui peut être difficilement effaçable.

## LA VIOLENCE EN LIGNE TOUCHE DE MANIÈRE DISPROPORTIONNÉE LES FEMMES ET LES FILLES:

Au niveau mondial, les femmes sont 27 fois plus susceptibles que les hommes d'être victimes de harcèlement en ligne, y compris de harcèlement sexuel et de traque furtive en ligne<sup>1</sup>.

Une femme sur dix dans l'UE a reçu des messages sexuellement explicites non désirés ou a fait l'objet d'avances inconvenantes sur des sites de socialisation dès l'âge de 15 ans<sup>2</sup>.

Après avoir été témoin ou avoir été elle-même confrontée à des discours haineux ou des abus en ligne, une jeune femme sur deux hésite à intervenir dans des débats sur les réseaux sociaux<sup>3</sup>.

28 % des femmes ayant subi des actes de violence en ligne ont diminué leur présence en ligne.

46,9 % des femmes politiques de 45 pays européens ont déclaré avoir reçu des menaces de mort, de viol et de passage à tabac pendant leur mandat parlementaire.

1,1 million de tweets constituant des abus ou posant des problèmes ont été adressés à 778 femmes politiques et journalistes en 2017 — soit un tweet toutes les 30 secondes en moyenne.

La violence en ligne peut causer un préjudice psychologique, physique, sexuel et économique. Il peut réduire les femmes au silence et limiter leur présence en ligne. Les parlementaires visées par la violence en ligne déclarent souvent faire preuve d'une plus grande prudence et limiter leurs activités en ligne. L'autocensure est susceptible de restreindre la participation des femmes aux débats de société, de limiter leur influence sur le plan politique et de saper les processus démocratiques représentatifs.

## COMMENT LA COMMISSION EUROPÉENNE CONTRIBUE-T-ELLE À LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE EN LIGNE?

Mariya Gabriel, commissaire pour l'économie et la société numériques, et Věra Jourová, commissaire pour la justice, les consommateurs et l'égalité des genres, intensifient à présent leur collaboration en vue d'une sensibilisation accrue à la violence en ligne à l'encontre des femmes, au moyen du hashtag #DigitalRespect4Her.

### ELLES SE SONT EXPRIMÉES EN CES TERMES:



“ Les valeurs européennes telles que la dignité, le respect et la solidarité s'appliquent aussi en ligne. Les femmes devraient se sentir libres d'exprimer leur avis en ligne et de participer activement à la vie publique et elles devraient oser le faire. Nous appelons chacun, citoyen européen, entreprise, membre de la société civile et responsable politique, à collaborer pour garantir le respect des femmes sur le plan numérique. ”

VOUS POUVEZ Y CONTRIBUER EN PARTAGEANT VOTRE EXPÉRIENCE AU MOYEN DU HASHTAG #DigitalRespect4Her.

<sup>1</sup> Commission des Nations unies sur le haut débit pour le développement numérique, rapport de 2015.

<sup>2</sup> Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, rapport de 2014.

<sup>3</sup> EIGE, publication de 2018.

## LE CADRE FOURNI PAR L'UE

La violence en ligne est interdite par les législations nationales de nombreux États membres de l'UE<sup>4</sup> et au niveau international, mais de nouvelles formes de violence émergent à mesure que les technologies évoluent:

### LA DIRECTIVE RÉVISÉE SUR LES SERVICES DE MÉDIAS AUDIOVISUELS:

Les citoyens sont désormais mieux protégés contre les contenus audiovisuels qui incitent à la haine ou à la violence fondées sur le sexe, qu'il s'agisse de contenus télévisuels traditionnels ou de contenus en ligne. Les États membres doivent veiller à ce que les plateformes en ligne prennent des mesures contre de tels contenus, par des mécanismes permettant leur indication et leur signalement.

### LA DIRECTIVE SUR LES DROITS DES VICTIMES:

Les États membres doivent proposer des services de soutien aux victimes et veiller à ce que les autorités compétentes soient prêtes à répondre à leurs besoins. La directive s'applique à la violence et aux crimes de haine en ligne dès lors que ces actes constituent des infractions pénales en vertu du droit national de l'État membre.

### LA CONVENTION D'ISTANBUL DU CONSEIL DE L'EUROPE:

Traité international juridiquement contraignant qui érige en infractions pénales plusieurs formes de violence contre les femmes, parmi lesquelles les violences psychologiques, la traque furtive et le harcèlement sexuel en ligne<sup>5</sup>.

### LA DIRECTIVE SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE:

Les plateformes en ligne peuvent être informées de l'existence de contenus en ligne potentiellement illicites au moyen, par exemple, de communications qui leur sont adressées. Si elles n'ont pas connaissance de tels contenus, elles ne sont pas responsables des informations illicites chargées sur leurs plateformes de services.

### AUTRES MESURES VISANT À LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES CONTENUS ILLICITES EN LIGNE:

La communication de la Commission relative à la lutte contre le contenu illicite en ligne invite les plateformes à lutter contre le contenu illicite en agissant avec rapidité et efficacité pour détecter les contenus illicites, les supprimer ou en empêcher l'accès, et à mettre en place des mécanismes de notification facilement accessibles. La recommandation en la matière contient d'autres conseils sur la façon dont les États membres et les prestataires de services peuvent agir ensemble contre le contenu illicite en ligne. La Commission collabore également avec des plateformes en ligne et la société civile, conformément au code de conduite, pour combattre les discours haineux à caractère raciste et xénophobe en ligne.

### LA CAMPAGNE NON.NO.NEIN. #SayNoStopVAW:

Campagne de la Commission visant à attirer l'attention sur la violence à l'égard des femmes ainsi que sur l'important travail accompli par les organisations de la société civile qui combattent ce phénomène partout dans l'UE.

## LE FINANCEMENT DE L'UE

La Commission soutient les autorités nationales et les organisations actives sur le terrain en finançant des projets de sensibilisation et des actions d'éducation dont l'objet est de prévenir et de combattre la violence en ligne contre les femmes, comme le projet

### #femfacts:

qui est un projet de vérification par les faits visant à déceler et à démonter les informations mensongères et la désinformation sur les femmes dans les médias européens.

### CYBERVAW:

projet de sensibilisation et de diffusion d'informations sur la violence en ligne en Slovaquie.

### deSHAME:

projet fondé sur des interventions multisectorielles menées par des jeunes et dont l'objet est d'accroître le signalement des cas de harcèlement sexuel en ligne parmi les mineurs au Danemark, en Hongrie et au Royaume-Uni.

Davantage de projets ayant trait à la lutte contre la violence en ligne seront financés par la Commission en 2019.

<sup>4</sup> Voir l'étude cartographique du Comité de la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe, 2018, et l'étude de la commission des Droits de la femme et de l'égalité des genres (FEMM) du Parlement européen, 2018.

<sup>5</sup> Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, STCE n° 210. La convention d'Istanbul est ratifiée par 21 États membres et le processus d'adhésion de l'UE est en cours.